

LES ECHOS DE PLOGONNEC

**BULLETIN
MUNICIPAL**

**Septembre
2022**

**NOUVEAUX
HORAIRES**

Mairie 02.98.91.72.06

Horaires d'ouverture

Lundi à vendredi

8h45—12h

14h—17h30

Samedi 9h—12h

Fermée les samedis
des vacances scolaires



Dans ce numéro

Administration
générale

Enfance jeunesse

Restaurant scolaire

Service technique

Edition spéciale
Organisation de la commune

COMMENT EST ORGANISÉE LA COMMUNE DE PLOGONNEC ?

Connaissez-vous les services qui participent au fonctionnement de votre commune ?

Ce schéma vous présente les services qui gèrent au quotidien le fonctionnement de la commune.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le Pôle Enfance Jeunesse déploie une multitude de services à destination des enfants et jeunes de la commune. Il se veut être à l'écoute des familles pour répondre à leurs attentes.

C'est pourquoi le service enfance jeunesse :

- Conduit le projet éducatif de la commune
- S'inscrit dans une démarche partenariale constructive et de qualité avec les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), les équipes enseignantes des écoles, les associations locales, le centre social intercommunal ULAMIR (secteur jeunesse, ludothèque, parentalité...), les autres services municipaux et les services communautaires



Ses missions sur le terrain sont d'organiser les accueils suivants :

- Accueil périscolaire (avant et après l'école)
- Accueil de loisirs du mercredi (ALSH)
- Accueil de loisirs des vacances scolaires (ALSH)

Le pôle enfance et jeunesse participe également à la mise en œuvre de temps forts culturels Jeune Public en collaboration avec l'élève à la culture.

Équipes :

- 1 coordinatrice enfance jeunesse
- 2 Référents ALSH et périscolaire
- 10 agents (animateurs et ATSEM)



SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN BÂTIMENTS

Le service de la restauration prépare des repas maison, le dressage, le service en salle et l'entretien de la cuisine et de la salle de restauration scolaire.

L'équipe d'entretien s'occupe de nettoyer et désinfecter les différents bâtiments de la commune (mairie, l'arpège, halle des sports, la MPT de Saint Albin, les écoles, foyer communal...)

Équipes

- 1 responsable du service restauration scolaire
- 6 agents (restauration et entretien)



SERVICES TECHNIQUES

Les Services Techniques sont affectés :

À des tâches récurrentes programmables telles que l'entretien de la voirie, l'entretien des espaces verts, le fleurissement, la maintenance et le suivi réglementaire des bâtiments ; ainsi qu'à des tâches ponctuelles permettant de répondre aux besoins spécifiques transmis par les administrés ou par les partenaires (interventions diverses, petits travaux liés à l'utilisation des structures communales).

À la création de nouveaux aménagements

À la préparation et coordination des entreprises intervenant sur la commune

Au suivi des travaux réalisés sur le domaine communal

À l'assistance à la préparation et suivi des marchés publics travaux

En appui aux différentes associations pour la préparation des festivités et manifestations

- 1 responsable des services techniques
- 5 agents



CONSEIL

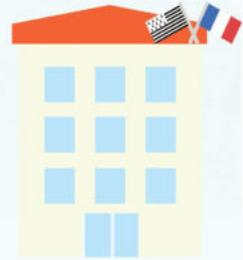
Le conseil municipal... ans, représente les... et règle par ses délib... celle-ci.

Ses attributions port... domaines parmi les... communal, l'accueil... l'urbanisme les trava... l'action social par le... des services publics... découle et les projet...

Le conseil se réunit... semaines en séance

Le bureau, composé... des conseillers délég... services se réunit to...

23 élus : 1 maire, municip... 14 conse...



À de... (n... le... co... sa... di... le... ap...

MUNICIPAL

élu pour un mandat de 6 ans par les habitants de la commune. Le Maire gère les affaires de la commune.

Le Maire est assisté par un conseil municipal composé de membres élus. Le Maire est responsable de nombreux domaines : le budget, les services administratifs, l'éducation, la jeunesse, les sports, les affaires sociales, les affaires culturelles, les affaires municipales qui incluent les animations.

Le Maire est élu pour une durée de 6 ans.

Le Maire est assisté par des adjoints, des conseillers municipaux et le directeur des services.

Le Maire est assisté par 6 adjoints, 2 conseillères municipales déléguées, 12 conseillers municipaux.

URBANISME

Le service urbanisme vous renseigne et vous accompagne en matière de droit du sol (permis de construire, déclaration de travaux, PLU, projets de développement).

1 agent



CCAS

Le secrétariat réceptionne les demandes de logements sociaux et d'aides sociales.

Le CCAS, en collaboration avec la Banque Alimentaire, distribue des paniers de solidarité une fois par mois aux personnes inscrites préalablement.

1 agent

Conseil d'administration : 13 membres

Équipe bénévole : 13 membres



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ce service gère le fonctionnement interne de la mairie : Direction Générale, budgets, comptabilité, conduite de projet, relations avec les autres collectivités, management, ressources humaines, marchés publics.

Il prépare : les réunions du Conseil Municipal, veille au suivi des décisions prises et au bon déroulement des procédures.

1 Directeur général des services

1 agent comptabilité, ressources humaines



ACCUEIL MAIRIE

À l'accueil de la mairie, vous pouvez effectuer les démarches concernant les demandes d'état-civil (naissance, mariage, décès,...), les inscriptions sur les listes électorales, les concessions dans le cimetière, les locations de salles et prêts de matériel, toutes demandes de diffusion d'informations et communications sur le site internet, panneau de diffusion et application (CityAll).

1 agent



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 17 janvier 2022, l'Agence Postale Communale est implantée dans les locaux de la Mairie.

Cette agence assure plusieurs services de la Poste, à savoir : achat de produits postaux, colis, affranchissements, prestations financières de dépannage (retrait, dépôts d'espèces, dépôts de chèques).

1 agent les après-midis de 14h à 17h15



Conseil Municipal



**LEROY
Didier
Maire**



Le Conseil Municipal est composé de 23 membres .

Ses attributions sont très larges depuis la grande loi de 1884, qui le charge de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ».. La première de ses prérogatives est d'élire le maire car l'élection municipale désigne uniquement le Conseil Municipal.

Les affaires de la commune ne correspondent pas à des domaines d'activité déterminés, mais elles se caractérisent par le but d'intérêt public communal. Le Conseil donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État. Parmi ses attributions, le Conseil Municipal :

- émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local ;
- vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté) ;
- est compétent pour créer des services publics municipaux, notamment des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public (après avis du représentant de l'État dans le département) ;
- élabore et actualise le schéma de cohérence territoriale (SCOT), le projet d'aménagement et de développement durable et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- élit les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles (handicapées, pauvres ou exclues).

Le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire. En matière de police, seul le Maire est compétent. Il exerce ce pouvoir sous le contrôle du Préfet.

Les adjoints et conseillers délégués (par ordre de photos)

- LE GOFF Pascal: adjoint à l'urbanisme et environnement
- PHILIPPE Annick: adjointe en charge des finances, et de l'administration générale
- RENEVOT Jean Luc: adjoint en charge de la vie associative, patrimoine et tourisme
- CHARDONNEL Annabelle: adjointe en charge de la communication et du cadre de vie dynamique économique
- ROINNÉ Mickaël: adjoint à la jeunesse et travaux scolaire
- LE FLOCH Carole: adjointe aux travaux et à la voirie
- DANTIC Marie-Thérèse: conseillère déléguée à la culture
- MARONAT Caroline: conseillère déléguée à l'action sociale

Administration générale



AVRIL
Vincent
Directeur Général
des Services (DGS)

Pour accomplir toutes ses missions, la mairie travaille en relation avec de nombreux partenaires :

- Architectes, paysagistes, bureaux d'études et entreprises pour tous les projets d'aménagements
- L'Etat et ses services déconcentrés, la Trésorerie, la Gendarmerie, l'Architecte des Bâtiments de France qui accompagne à la sauvegarde du patrimoine et à sa mise en valeur
- Les différentes collectivités telle Quimper Bretagne Occidentale avec des synergies de compétence, le Département, la Région et les communes voisines
- Les bailleurs sociaux
- Les nombreuses associations du territoire
- La chambre d'agriculture pour concilier développement de la commune et protection des terres agricoles
- Et d'autres acteurs, peu connus du grand public, mais qui apportent une ingénierie et des services indispensables : le SDEF pour la transition énergétique, le CAUE pour les conseils en architecture, le FIA en assistance à maîtrise d'ouvrage, l'EPFB pour les opérations de renouvellement urbain en centre-bourg, le CDG29 ...



De gauche à droite :

Chantal MAZEAU, urbanisme, élections, services à la population
Vincent AVRIL, DGS
Maurice LE ROY, accueil, services à la population, CCAS
Gaëlle MOINE, agence postale communale

En dessous :

Gwenaël CORRE, comptabilité, ressources humaines

Horaires accueil mairie

Du lundi au vendredi
8h45 – 12h et 14h-17h30
Samedi 9h-12h

Mairie fermée les samedis des vacances scolaires

Horaires accueil agence postale communale

Du lundi au vendredi
14h – 17h15



Enfance jeunesse



PENGAM

Gaëlle

**Responsable du service
périscolaire
Coordinatrice
Enfance/Jeunesse**

Accueil des enfants de 2 à 12 ans, avant et après la classe. Accompagnement des enfants (jeux libres ou animés par les encadrants, goûter, soin et hygiène...). Gestion des transferts vers ou depuis les écoles.

Soutien aux enseignants des classes maternelles sur le temps scolaire (ATSEM, écoles publiques)

Gestion du centre de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires. Accompagnement sur les temps de vie quotidienne : repas, sieste, ... et mise en œuvre de projets d'animation, au sein de la structure ou à l'extérieur (plage, musée, spectacles ...)

Mise en œuvre et/ou participation à d'autres actions en lien avec le public enfant-jeunes et les familles : Semaines Petite Enfance, Soirée des CM2, Rencontres Territoriales Jeunesse.

Travail en réseau : Education Nationale, Ulamir, CAF, services et communes de QBO, PMI, Mission Locale ...

Organigramme (par ordre de photos) :

Léna PHILIPPE, Océane MOENNER, Elsa LEQUERTIER

Animatrices périscolaires, site du Bourg

Anita PESCHARD, Aéla LE GOFF,

ATSEM école Paul GAUGUIN, Bourg

Isabelle ARNAULT-MARQUIGNY, Maidie JOLIVET, Sonia TRELLU

Animatrices périscolaires et ATSEM, site de St Albin

Maxime DOUGUET et Thomas ORSINI

Référents ALSH et périscolaire

Absente(s) sur les photos :

Anne RODRIGUES, AESH temps méridien

Virginie RISCH, ATSEM école Paul GAUGUIN



Horaires d'ouverture : 7h30-18h45

Jours d'école :

Accueil matin-soir

Site du bourg (rue du Stade) et de St-Albin (école JM Autret)

Mercredis et vacances scolaires : Accueil de loisirs (ALSH)

Dans les locaux périscolaires (Bourg-rue du stade)

Mémo / infos utiles :

Inscriptions/réservations/
modifications/programmes, ... :

<https://parents.logiciel-enfance.fr/plogonnect>

periscolaire@plogonnect.fr

06-88-23-45-66

Renseignements divers :

enfance-jeunesse@plogonnect.fr

02-98-91-72-06 ou 07-86-30-91-77

Restauration scolaire



**QUINTIN
Philippe**
Responsable de
restauration
scolaire et
entretien des
bâtiments

Dès 7h00, l'équipe de la restauration prépare des repas maison, le dressage, le service en salle et l'entretien de la cuisine et de la salle de restauration.

En moyenne, 270 repas enfants sont ainsi préparés sur place chaque jour de classe et 45 repas le mercredi pour l'ALSH (accueil de loisir).

Lors des repas, un agent référent s'occupe d'un groupe d'enfants. Il veille à satisfaire leurs besoins fondamentaux, à garantir leur rythme de vie, à favoriser les apprentissages de la vie collective, du partage, du goût, de l'hygiène et contribue ainsi à faire du moment du repas un véritable temps éducatif. Chaque enfant passe environ 30 minutes à table.

L'équipe d'entretien s'affaire à nettoyer, désinfecter les bâtiments communaux suivant les protocoles.

Organigramme du service par ordre de photos :

SERVICE RESTAURATION :

Elise LE DOARE - Gaëlle BETOUS

Mise en place salle de restauration, service des repas et entretien du bâtiment (rue du Stade)

SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

Aline DUCATEL - Allisson LESONN

Entretien des bâtiments communaux pendant l'année scolaire et vacances scolaires et aide au service des repas à l'école St-Egonnec (rue du Stade)

Absents(e) sur les photos :

Matthieu BOZON : Second de cuisine

Ludovic LAMOUCHE : service entretien des bâtiments communaux et surveillance de cour à l'école de St-Albin.

Valérie BOZEC : service restauration et entretien à l'école de St-Albin

Mémo / infos utiles

Adresse: Rue du stade 29180 Plogonnec

Mail: restaurant-scolaire@plogonnec.fr

Tel: 02-98-91-79-15

Facebook : facebook.com/Restaurant-Scolaire-Plogonnec-138381100205838

Services techniques



CANEVET
Fabrice
Responsable des
Services
Techniques

Les Services Techniques assurent en régie ou en prestations externalisées le maintien en état, l'amélioration, l'extension du patrimoine de la collectivité identifiée en 3 groupes ;

- Les espaces verts qui représentent 11 hectares d'aménagements
- La voirie qui comprend 124 km de voirie (rurale + urbaine)
- Les bâtiments d'une surface cumulée de près de 10 000 m²

De plus, les Services Techniques apportent un soutien logistique aux associations de la collectivité.



De gauche à droite

Sébastien TANGUY, agent polyvalent
Ludovic PHILIPPE, agent espaces verts
Pierre MOENNER, agent espaces verts
Frédéric GAONAC'H, agent voirie
Fabrice CANEVET, responsable

Absent de la photo :

Stéphane CASTEL, agent bâtiments

Horaires du lundi au vendredi

Janvier, Février, Novembre, Décembre

8h30 - 12h00 — 13h30 - 17h00

Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août,

Septembre, Octobre

8h00 - 12h00 — 13h30 - 17h30